Booking.com

Booking.com B.V

18.09.2017 – 17:37 Uhr

Nous oeuvrons pour l'innovation et la transparence - nous rejetons toute intervention dans la liberté contractuelle

Bern (ots) -

Booking.com regrette la décision du Conseil national d?interdire les clauses de parité entre les plates-formes de réservation et les prestataires de services d'hébergement. Le Parlement freine ainsi la concurrence et la transparence requise pour les offres de chambres. Cela risque d'entraîner des prix plus élevés pour les consommateurs. Cette décision nuit particulièrement aux hôtels de petite taille et aux hôtels familiaux.

Les hôtels de petite et moyenne taille seraient particulièrement touchés: c'est à eux que profite la grande majorité des réservations réalisées sur les plates-formes de voyage en ligne. Ces hôtels disposent le plus souvent de moyens limités en matière de marketing; les agences de voyages en ligne leur permettent d'accéder facilement et à peu de frais à des clients du monde entier. Les consommatrices et consommateurs suisses aussi seraient lésés: la possibilité de comparer les prix et les évaluations des clients augmentent la transparence, ce qui incite les hôtels à améliorer leur service et à maintenir des prix bas. D'une manière générale, l'interdiction de la «clause de parité restreinte» représente une atteinte importante à la liberté d'entreprendre.

Les commissions augmenteraient, elles ne diminueraient pas

Pour Peter Lochbihler, directeur Public Affairs de Booking.com, «La "clause de parité restreinte" actuellement appliquée est synonyme d'équité entre nos partenaires, les hôtels et notre plate-forme. La politique ne devrait pas s'immiscer dans les relations contractuelles privées; c'est la COMCO qui est chargée de les surveiller. Les hôteliers peuvent bénéficier de nos services de marketing et de conseil à toute heure, sans devoir investir eux-mêmes. La "parité restreinte" garantit que les hôtels ne puissent pas profiter des plates-formes de réservation sans payer pour leurs services.»

C'est pourquoi Booking.com affirme: «Si la "parité restreinte" était supprimée, les commissions ne diminueraient pas mais auraient plutôt tendance à augmenter.»

Les scientifiques soutiennent également cette position. L'E-Commerce Report 2017 (étude de la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW)) confirme: «Si le but de la motion Bischof est de sortir les hôtels d'une situation contraignante, cette mission est déjà accomplie. Une interférence durable dans l'autonomie privée, spécifique à cette branche, et concurrençant la loi sur les cartels, est une solution problématique sur le plan juridique et réglementaire ».

Booking.com analysera toute proposition de loi éventuelle et participera activement au débat. Nous apporterons des faits et des arguments pour démontrer qu'il règne aujourd'hui une concurrence saine. Celle-ci favorise la qualité des offres tout en diminuant les prix. C'est dans l'intérêt de tous.

Contact:

Tél. +41 31 312 28 42
Peter.lochbihler@booking.com

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051752/100806973 abgerufen werden.